

6 IMM'EST
Société civile immobilière au capital de 10 000 euros
Siège social : 152 rue des Vieilles Vignes
21600 LONGVIC
812 469 781 RCS DIJON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1^{er} juillet,
A 16 heures,

La société STRATEG'YF, société par actions simplifiée au capital de 140 000 euros, située 13 impasse Girard de Propiac, 21000 DIJON immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 491 647 830, représentée par son Président, Monsieur Yves FERMONT,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 6 IMM'EST,

Associée unique et en présence de Monsieur Yves FERMONT, gérant non associé de ladite Société,

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Nouvelle répartition des parts sociales et modification corrélative de l'article 7 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉOLUTION

L'associée unique décide de transférer le siège social 13 impasse Girard de Propiac, 21000 DIJON, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

« Le siège social de la société est fixé : 13 impasse Girard de Propiac, 21000 DIJON. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'associée unique décide également, à la suite de la transmission universelle de patrimoine de la société 6 INV'EST au profit de la société STRATEG'YF, qui détient désormais la totalité des parts sociales de la société 6 IMM'EST, de procéder à une nouvelle répartition desdites parts sociales.



En conséquence, de modifier l'article 7 des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à dix mille (10 000) euros.

Il est divisé en 10 000 parts de 1 euro chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

-à la société STRATEG'YF, dix mille parts sociales,
numérotées de 1 à 10 000, ci :

10 000 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

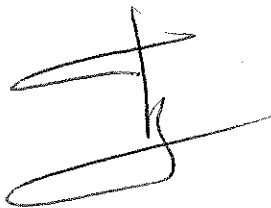
10 000 parts sociales. »

TROISIEME RÉOLUTION

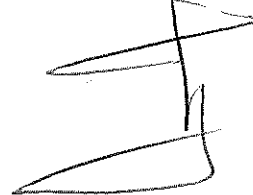
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société STRATEG'YF
Représentée par Yves FERMONT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'YF' with a stylized flourish.

Yves FERMONT
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'YF' with a stylized flourish.